

Les archives de la Bibliothèque publique et universitaire: une source pour l'histoire culturelle genevoise

Philippe M. Monnier

Publié dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2000-2001. Genève, 2004, p. 69-79

Les ressources du Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève (BGE) sont bien connues des historiens. La réputation de ses fonds et de ses collections n'est plus à faire: la correspondance des pasteurs, les Archives Tronchin, les papiers des illustres savants du 18^e siècle, ceux de Rousseau, Töpffer et Amiel, de J.G. Eynard, Dunant ou Ferdinand de Saussure attirent à Genève les chercheurs du monde entier. A l'ombre de ces "grands", les archives de la bibliothèque, également gérées par le Département des manuscrits, n'ont pas connu la même publicité, même si elles sont depuis longtemps ouvertes à la curiosité des historiens. La publication d'un *Guide des archives publiques genevoises* a été l'occasion de se pencher sur cet important fonds d'une institution pluriséculaire.

Pour cadrer le sujet, on rappellera d'abord quelques dates.

1559 - Fondation du Collège et de l'Académie. Installation dans un local sis dans les combles du Collège de quelques collections de livres qui constitueront le fonds de départ de la bibliothèque, confiée au principal sous l'autorité de la Compagnie des pasteurs.

1702 - Réorganisée et déclarée publique, la bibliothèque se développe rapidement, animée par des savants parmi les plus éminents de l'Académie. Après les années difficiles de l'Annexion française, elle prend un nouvel essor, s'ouvre plus largement au public et édite son premier *Catalogue des livres imprimés* (1834).

1847 - La bibliothèque est rattachée à la Ville de Genève qui subvient à ses besoins et en nomme les fonctionnaires. Toujours abritée sous les toits du Collège, elle manque de place et s'installe en 1872 dans l'un des bâtiments académiques nouvellement construits aux Bastions. Et si elle a dès longtemps pu s'intituler *publique*, elle ne deviendra en revanche *universitaire* qu'en 1907, suite à une convention conclue entre la Ville et l'Etat.

Au delà de ce rapide survol, il faut aussi rappeler que les attributions de la bibliothèque ont été variées: conservatoire du patrimoine écrit (manuscrit, imprimé, cartographique), dispensatrice de la littérature scientifique et érudite, puis de la littérature de culture générale pour un large public, elle a aussi été jusqu'au 19^e siècle cabinet de curiosités, médaillier de la République, galerie de portraits, musée: bref, un véritable centre culturel !

Constitution et organisation

La constitution des archives et leur développement au cours des siècles correspondent au degré d'organisation de la bibliothèque et à l'importance croissante de ses tâches. On peut distinguer trois périodes d'un siècle et demi chacune.

De la première, des origines à la fin du 17^e siècle, seuls quatre documents nous sont parvenus, soit trois catalogues et un registre d'entrées et de prêts. Les savants bibliothécaires du 18^e siècle, mus par de nouvelles ambitions et l'intérêt qu'ils portaient à l'histoire de leur institution,

se sont montrés plus conservateurs. A partir de la réorganisation de 1702, on dispose, en effet, d'un ensemble bien complet couvrant l'organisation et les diverses activités de la bibliothèque. Au cours des 150 dernières années, l'augmentation de la masse d'archivage s'est confirmée sous les effets conjugués des exigences de l'administration municipale et de l'accroissement des tâches, des collections et des usagers. Par ailleurs, les nouvelles orientations de la recherche historique ont incité à être moins sélectif en matière d'archivage.

Les archives occupent aujourd'hui quelque soixante mètres linéaires de rayonnages, ce qui est considérable; à titre de comparaison, le fonds ancien (antérieur à 1850) n'en comprenait pas cinq. Pour y accéder, on n'a longtemps disposé que d'un inventaire manuscrit relativement sommaire, déposé dans le bureau du conservateur. Grâce à Françoise Pittard, qui a récemment regroupé les documents épars dans les divers services, réorganisé le plan de classement et rédigé un inventaire moderne et détaillé, les chercheurs disposent désormais d'un outil de référence complet, librement accessible dans la salle de travail du département des manuscrits.

La colonne vertébrale

Cette importante masse documentaire s'articule autour de cinq grands ensembles qui représentent comme un fil rouge à travers les siècles; ils correspondent aux missions de la bibliothèque et aux tâches de ses responsables en matière de gestion des ressources et des collections. Ce sont: les registres des assemblées de la direction, la correspondance générale, les livres de comptes et recueils de factures, les registres d'entrée des dons et achats, les catalogues.

A. Les *Registres des Assemblées de MM. les directeurs* ont été commencés en 1702 par la nouvelle équipe mise en place. Ces trois volumes qui couvrent les années 1702 à 1849 constituent sans conteste l'un des documents les plus précieux de nos archives. C'est, en effet, une mine inépuisable d'informations sur la vie quotidienne de l'institution. La lecture en est à la fois instructive et divertissante car les directeurs, au nombre de sept à l'origine, s'occupent de tout. Ils gèrent et cherchent à augmenter leurs ressources financières et les collections en sollicitant des dons et des legs, et en relançant les imprimeurs réfractaires au dépôt légal. Ils veillent au mobilier, à l'entretien des locaux, réaménagent les espaces disponibles et en cherchent de nouveaux. Ils accueillent les lecteurs tout en assurant la sécurité des collections très variées dont ils ont la charge. Ce qui frappe, c'est l'absence de hiérarchie dans l'énoncé de ces préoccupations qui défilent au cours des séances selon les circonstances, et méritent de la part des membres de l'auguste collège une égale attention.

Après la municipalisation de la bibliothèque, dirigée désormais par un directeur dépendant du Conseil administratif, la Commission ne fut pas supprimée; composée en majorité de professeurs, ses compétences furent recentrées sur les acquisitions de livres. Ses procès-verbaux ont été intégralement conservés jusqu'à sa dissolution en 1967. Depuis 1983, le suivi des délibérations sur la marche de l'établissement est assuré par les procès-verbaux du Conseil de direction.

B. La *Correspondance générale* adressée à la bibliothèque ou émanant d'elle occupe 72 volumes couvrant les années 1711 à 1968 avec, il est vrai, une lacune pour le dernier quart du 18e

siècle. Les correspondants sont essentiellement les représentants de l'autorité, des fournisseurs et leurs intermédiaires, des donateurs, des usagers et des chercheurs d'ici et d'ailleurs.

C. Les *Livres de comptes pour la Bibliothèque et l'Académie*, tenus par le recteur, ont été conservés pour les années 1721 à 1854. On regrette d'autant plus l'absence du premier d'entre eux couvrant le début du 18^e siècle. En revanche les factures ou quittances, comme on les appelait alors, ont été intégralement sauvegardées pour la période 1702-1856. A partir de 1863, les factures sont reportées dans un Journal.

Ainsi peut-on connaître dans le détail toutes les dépenses que la bibliothèque a engagées, que ce soit pour l'entretien des locaux, les fournitures diverses ou les achats de livres et autres objets de collection.

D. Le *Livre des entrées* qui enregistre toutes les acquisitions est un outil de contrôle à l'appui de comptes et un justificatif des donations. Sous l'Ancien régime, les bibliothécaires semblent en avoir tenu un épisodiquement au 17^e siècle (on a conservé celui des années 1617-1766) puis, plus régulièrement au siècle suivant comme en témoigne le solennel et monumental *Livre des achats et donations* ouvert en 1702 pour marquer le renouveau de la bibliothèque et honorer ses bienfaiteurs. De 1834 à 1950, les achats et les dons ont été consignés méthodiquement dans de volumineux registres avec des indications détaillées: auteur, titre, lieu et date d'édition, format, nombre de volumes, provenance (nom du fournisseur ou du donateur), prix.

E. Le catalogue constitue évidemment la pièce maîtresse et le principal outil de gestion de la bibliothèque. Ce n'est donc pas un hasard si le plus ancien document conservé dans les archives est le premier catalogue rédigé en 1572. De même, on ne s'étonnera pas que toute la séquence des catalogues élaborés périodiquement au fil des accroissements ait été pieusement conservée, depuis les versions manuscrites des origines jusqu'aux fichiers du 20^e siècle, en passant par les deux éditions imprimées au 19^e.

Les collections particulières

A côté de ces cinq grandes catégories, les archives comportent plusieurs types de documents intéressants.

Pour l'histoire des collections, on dispose, à côté des livres d'entrées et des catalogues, de dossiers constitués spécifiquement pour des achats ou des dons d'une certaine importance. On y trouve la correspondance relative aux tractations qui ont précédé leur entrée et, le plus souvent aussi, la liste, l'inventaire, voire un catalogue plus élaboré, établi par les précédents propriétaires. C'est le cas, par exemple, pour les bibliothèques particulières de Louis-Antoine Moutonnat, Jean-Charles Coindet, Edouard Claparède, Henri Sarasin, Jules Perrier ou Michel Chauvet.

Une autre source précieuse concerne le *dépôt légal*, introduit déjà en 1539, fort mal observé par les imprimeurs sous l'Ancien régime, aboli en 1907 faute de base légale, enfin dûment rétabli en 1969. Pour les origines, on possède un ensemble bien complet d'extraits contemporains des registres du Conseil entre 1580 et 1694, relatifs aux *Arrêts et procédures contre les imprimeurs et libraires au sujet des droits de la bibliothèque*. A partir de 1827 et jusqu'en 1910, les livres

entrés au titre du dépôt légal ont été régulièrement inscrits à la Chancellerie, dans des registres dont la BGE possède un double. Durant les soixante années d'interruption, la bibliothèque a tenu à jour une "Bibliographie genevoise", c'est-à-dire un registre où étaient consignés les livres déposés volontairement par les auteurs, éditeurs et imprimeurs à la demande de la direction.

Il n'a été question jusqu'ici que des collections d'imprimés, mais, comme mentionné en préambule, la bibliothèque avait été amenée à conserver des documents et des objets fort variés: manuscrits médiévaux, documents iconographiques, instruments de physique et d'astronomie, curiosités d'histoire naturelle, d'archéologie et d'ethnographie, médailles. Les archives montrent l'intérêt et le soin que les bibliothécaires portaient à ces collections sortant de l'ordinaire.

Pour les manuscrits, on connaît les savants travaux de Jean Senebier qui ont abouti à la publication en 1779 de son *Catalogue raisonné des manuscrits*. Le même Senebier, reprenant et complétant les descriptions rédigées par Léonard Baulacre vers 1750, nous a laissé un "Inventaire des tableaux de la Bibliothèque d'après les notes de M. Diodati" (1791) ainsi que des "Notices de quelques curiosités conservées dans la Bibliothèque publique". Les richesses du médaillier sont consignées dans un *Registre des dons et achats* (1813-1825), précédé d'un catalogue des pièces entrées dès 1702.

On notera pour terminer qu'en raison de l'ampleur que les collections de manuscrits et de documents iconographiques ont prise au cours du 19^e siècle, on a été amené à créer deux départements autonomes, en 1904 pour les manuscrits et en 1939 pour les estampes. Ceux-ci ont depuis lors leurs propres livres d'entrées, catalogues, registres de consultation et recueils de correspondance.

Le Service public

L'intérêt que les responsables de la bibliothèque n'ont cessé de porter aux usagers se reflète dans divers documents.

Il y a d'abord la série complète des *Règlements coutumes et usages*. Si le premier, daté du 25 septembre 1702, insistait sur la mission de la bibliothèque et sur les devoirs des bibliothécaires, ceux qui ont suivi et se sont multipliés à partir du 19^e siècle sont davantage orientés vers les usagers, dont ils règlent l'accès aux diverses ressources par le biais notamment du prêt à domicile et de la salle de lecture.

Pour la fréquentation de la *Salle de Lecture*, on dispose de deux séries de registres qui permettent de connaître les lecteurs et leurs lectures, à savoir

- a) un *registre des consultations* qui couvre les années 1839 à 1916 et mentionne au jour le jour le nom du lecteur et l'auteur de l'ouvrage consulté. Parallèlement, on a commencé en 1897 un second répertoire où seuls les noms des lecteurs sont recensés; il sera abandonné en 1941.
- b) un *registre des admissions* dans lequel sont obligatoirement inscrites toutes les personnes qui veulent utiliser les services de la bibliothèque. Il a été tenu de manière continue de 1915 à 1998, date où il a été relayé par l'enregistrement informatique.

Si le *prêt à domicile* est attesté dès le 17^e siècle et a été pratiqué régulièrement, il n'a été libéralisé qu'au milieu du 19^e dans le mouvement de démocratisation de l'instruction et de la lecture. Concrètement, il s'est traduit par la création à la Bibliothèque publique de ce qu'on a appelé la "Bibliothèque circulante", c'est-à-dire un réservoir de 5'000 à 8'000 volumes destinés au grand public. Pour y accéder, les lecteurs devaient présenter une attestation de moralité et

de solvabilité délivrée par le Conseil administratif. Les archives conservent ces autorisations émises de 1837 à 1871, date à laquelle la Bibliothèque circulante s'est détachée de la Bibliothèque publique pour devenir, plus tard, la Bibliothèque municipale. Elles permettent de connaître les noms et les professions des nouveaux lecteurs. De son côté, la Bibliothèque publique a tenu de 1856 à 1925 des registres des sorties indiquant les noms des lecteurs ainsi que le titre et la cote des ouvrages empruntés.

Tous ces registres témoignent non seulement de la place grandissante du lecteur mais aussi du contrôle serré auquel il est soumis. En réaction à tant de réglementation et de surveillance, il lui arrive de faire entendre sa voix. Les lettres et pétitions adressées au directeur, les lettres ouvertes ou encore les inscriptions rageuses dans un cahier de doléances apportent une note humaine bienvenue dans l'austérité de nos archives.

Les champs de recherche

Il faut dire d'abord, ce qui peut paraître une évidence, que les archives, en assurant la mémoire de l'institution, sont un précieux outil de travail et de référence pour les bibliothécaires. Ils sont amenés, en effet, à y recourir régulièrement, notamment pour ce qui touche à la gestion des collections anciennes.

Ensuite, ce fonds est la source première pour retracer l'histoire de la bibliothèque. Ses responsables s'y sont intéressés très tôt, comme en témoignent les notes laissées par Jallabert, Baulacre et Senebier. Leurs successeurs lui ont consacré des études sectorielles. On citera notamment celles de Frédéric Gardy sur le *Fonds primitif*¹, la *Réorganisation de la Bibliothèque au début du 18e siècle*² et sur *Le plus ancien règlement connu*³. On doit à Bernard Gagnebin le premier article sur les Origines de la Bibliothèque de Genève⁴, qui sera repris et amplifié par Alexandre Ganoczy dans sa remarquable étude consacrée au *Catalogue de 1572 et ses enseignements*⁵.

La première synthèse sur l'histoire de la bibliothèque d'Ancien régime a été rédigée par Louis Vaucher en préface à son édition du Catalogue de 1834⁶. Très occupés par leurs activités administratives, les bibliothécaires ont pourtant laissé à Eusèbe-Henri Gaullieur, professeur à l'Académie, le soin de raconter les trois premiers siècles de leur institution dans son *Histoire et description de la Bibliothèque de Genève*⁷.

Dans le domaine administratif, on retiendra les notes d'Hippolyte Aubert sur *l'Histoire des ressources financières pour les acquisitions* (1905) et l'évocation de la *Bibliothèque de Genève de 1900 à 1930* par Fréd. Gardy. Plus récemment, l'histoire des catalogues à la veille de leur informatisation (1985) a été écrite par Jean-Charles Giroud, Michel Petroff et Jean-Daniel Candaux⁸.

¹ "Le fonds primitif et le premier catalogue de la Bibliothèque de Genève", *Genava*, VI, 1928

² *Mélanges offerts à Marcel Godet*, Neuchâtel, 1937

³ "Le plus ancien règlement connu de la Bibliothèque de Genève (1702)", *Genava*, IX, 1931

⁴ *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, t. 30, 1959

⁵ *La Bibliothèque de l'Académie de Calvin: le catalogue de 1572 et ses enseignements*, Genève, Droz, 1969

⁶ *Catalogue de la Bibliothèque publique de Genève*, Genève, 1834

⁷ Neuchâtel, 1852

⁸ "Les catalogues de la Bibliothèque de Genève", *Musées de Genève*, n° 249-250, 1984; n° 251, 1985

En ce qui concerne l'histoire des collections, les archives offrent une matière abondante.

Dans le domaine des imprimés, elles ont servi à plusieurs travaux de diplôme d'étudiants bibliothécaires et à des articles dans *Genava* ou *Musées de Genève*, destinés à présenter des collections nouvellement cataloguées ou à accompagner des expositions de la Salle Lullin. Ont été ainsi mis en valeur, entre autres, les dons de Charles Meunier, Livingston Phelps, Alfred Cartier, Jacques Chenevière ou encore celui de l'arabisant Robert Rahn. Les archives sont aussi souvent sollicitées pour des recherches ponctuelles sur des éléments des collections anciennes.

Les projets d'envergure sont toutefois rares. On se réjouira donc que la Suisse ait décidé de se joindre à l'entreprise des pays germaniques, intitulée *Handbuch der historischen Buchbestände*, qui a pour objectif de publier un répertoire analytique des fonds imprimés anciens, des origines à 1900. Ce sera l'occasion pour la BGE de passer en revue l'ensemble de son fonds principal et des collections particulières pour rédiger une solide notice comprenant l'historique et la description chronologique et systématique du fonds, le tout complété par une liste exhaustive de ses catalogues et une bibliographie des publications qui lui ont été consacrées.

Pour ce qui est des manuscrits, l'histoire de la collection a été écrite par Bernard Gagnebin dans son étude sur *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Genève* (1954)⁹. On saluera aussi la parution en 1990 de l'excellent catalogue des *Manuscrits liturgiques du canton de Genève*, étayé par les sources et bénéficiant de la solide érudition de François Huot¹⁰. Dans le domaine de l'iconographie et des objets muséologiques, les archives permettent de retracer le destin des pièces de collection, dès leur entrée à la Bibliothèque jusqu'à leur redistribution dans les musées nouvellement créés au 19^e siècle.

On connaît les travaux de Waldemar Deonna sur le sujet, notamment son *Histoire des collections archéologiques de la Ville de Genève*¹¹ et son historique de la collection des *Portraits de souverains à l'Hôtel de Ville*¹². Plus récemment, Danielle Buysens a évoqué les pérégrinations du Retable de Konrad Witz de l'Arsenal au Musée d'art et d'histoire, en passant par la Bibliothèque (1732) et par le Musée Rath (1843)¹³. Aujourd'hui divers projets sont en cours. Vincent Chenal s'est attelé à l'étude détaillée de la dispersion des objets de la BGE dans les musées de la Ville. De leur côté, Danielle Buysens et Mauro Natale font étudier les portraits de la bibliothèque dans le cadre d'un séminaire d'histoire de l'art, travaux d'approche pour un catalogue moderne, destiné à relayer celui qu'Auguste Bouvier a publié dans les années 1930¹⁴.

Pour l'histoire du livre et l'histoire de l'imprimerie à Genève, les ressources des archives sont évidentes.

⁹ *Genava*, n.s. II, 1954

¹⁰ *Les manuscrits liturgiques du canton de Genève*, Fribourg, Editions universitaires, 1990

¹¹ *Mélanges publiés à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de la Société auxiliaire du Musée de Genève*, 1922

¹² *Genava*, XV, 1937

¹³ "Le retable de Konrad Witz et la notion de patrimoine à Genève de la fin du 17^e au début du 19^e siècle", *Genava*, n.s. XLI, 1993

¹⁴ "Catalogue de la collection de portraits, bustes, miniatures et médaillons de la Bibliothèque de Genève", *Genava*, X-XIV, 1932-1936

Dans son article sur *Les ressources de la Bibliothèque de Genève pour l'étude de l'imprimerie genevoise*¹⁵, Paul Chaix mentionne notamment les registres d'entrées de l'Ancien régime (qui recensaient aussi les exemplaires fournis par les libraires et imprimeurs) ainsi que les registres de dépôt légal du 19e siècle et la bibliographie genevoise évoqués plus haut. Il cite aussi des documents qui ne font pas partie des archives proprement dites, soit les notes de travail des bibliographes Guillaume Favre-Bertrand, Théophile Dufour et Alfred Cartier, conservées au département des manuscrits, et qui sont des sources secondaires puisqu'elles proviennent de dépouillements opérés aux Archives d'Etat. On ne peut que se féliciter de ce cas de collaboration indirecte qui a permis de constituer à la bibliothèque un pôle d'excellence en la matière.

Histoire *du* livre, mais aussi histoire *d'un* livre. Les archives sont souvent consultées de manière ponctuelle par des historiens qui souhaitent déterminer la provenance, voire la filiation de tel ou tel document. Les recherches menées systématiquement dans les divers types de sources sont souvent couronnées de succès.

Les registres du prêt permettent des analyses sociologiques du lectorat. Georgette Zuber a étudié dans son mémoire de licence la pratique du prêt au 17e siècle sur la base du registre conservé pour les années 1626 à 1666¹⁶. Elle dresse le portrait type du lecteur et esquisse les possibilités d'études ultérieures à partir des emprunts effectués par les professeurs, leurs étudiants et les pasteurs. Dans la même veine, Jean-François Pitteloud a analysé dans sa thèse¹⁷ les origines sociales des lecteurs de la Bibliothèque circulante (1837-1871) en procédant au dépouillement des autorisations d'emprunt. Dans un autre chapitre de cet ouvrage riche en approches nouvelles, il a utilisé budgets annuels et pièces comptables pour étudier l'évolution des dépenses, des prêts et des lecteurs de la Bibliothèque publique et de la Bibliothèque circulante.

Histoire *des* lecteurs mais aussi histoire *d'un* lecteur. Les registres d'admission et de consultation en Salle de lecture, de même que ceux du prêt à domicile peuvent apporter des renseignements intéressants aux biographes. C'est ainsi que B. Gagnebin a repéré les ouvrages que Lénine a consultés lors de ses deux séjours genevois de 1903-1904 et 1908¹⁸. Il a pu établir par ailleurs que Mussolini s'est rendu dix-huit fois à la bibliothèque en mars 1904 et y a consulté seize ouvrages différents. Ces indications ont permis de préciser la durée du séjour du futur Duce à Genève et de rectifier les données fournies par ses biographes. Plus récemment, ces mêmes documents ont été consultés par un chercheur étudiant l'influence de Bergson sur les écrits de Mussolini.

Comme on peut le constater au terme de ce rapide tour d'horizon, les archives de la Bibliothèque de Genève offrent à la recherche un champ riche et varié. Il serait souhaitable qu'il soit un jour exploité pour broser de cette institution prestigieuse l'histoire moderne, exhaustive et synthétique qu'elle mérite.

¹⁵ *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980

¹⁶ *Aux origines de la lecture publique: les lecteurs de la Bibliothèque de l'Académie de Genève, 1626-1666*, mémoire dactyl. du département d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université de Genève, 1986

¹⁷ *"Bons" livres et -"mauvais" lecteurs: politiques de promotion de la lecture populaire à Genève au 19e siècle*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1998

¹⁸ "Mussolini a-t-il rencontré Lénine à Genève en 1904?", *Genève et l'Italie*, Genève, Droz, 1969